

Séminaire PEFA pour les cadres d'administrations financières centre-africaines

Implication des parties prenantes

Objectifs de cette présentation

Présenter, expliquer et analyser le rôle des parties prenantes lors d'une évaluation PEFA :

3.1. Bailleurs de fonds

3.2. Gouvernement

3.3. Autre(s) partie(s) prenante(s) dans le pays

Bailleurs de fonds

Gouvernement

Autre(s) partie(s) prenante(s) dans le pays

IMPLICATION DES BAILLEURS DE FONDS : SITUATION ACTUELLE

- **De nombreux bailleurs de fonds s'impliquent dans le processus d'évaluation PEFA.**
 - les 7 agences fondatrices agissent en tant que pilotes (principalement la Banque mondiale et la Communauté européenne (CE)).
 - d'autres agences participent d'une manière ou d'une autre : membres de l'équipe, financement d'ateliers ou co-financement de l'exercice, revue.
- **La collaboration des bailleurs de fonds est souvent incomplète.**
 - Le travail est plus efficace lorsqu'un groupe de bailleurs de fonds ou groupe d'appui budgétaire sont déjà établis.
 - Collaboration incomplète dans les petits pays, à moyens revenus, sans appui budgétaire global.

Groupe de référence des bailleurs de fonds (1)

- **Un groupe de référence des bailleurs de fonds est indispensable :**
 - Pour s'assurer que les besoins et préoccupations de toutes les parties sont pris en compte.
 - Pour arriver à un consensus en ce qui concerne les conclusions.
- **Le groupe de référence des bailleurs de fonds s'entend en interne et avec le Gouvernement sur les points suivants :**
 - Coordination amont.
 - Diagnostic.
 - Domaine d'application de l'évaluation.
 - Note de concept et Termes de référence.
 - Besoins en ressources et mobilisation de ces ressources.
 - Rôles et organisation des parties prenantes.
 - Principales étapes du travail.
 - Suivi de l'avancement & Assurance qualité.
 - Présentation du rapport final et utilisation possible de ce rapport.

Groupe de référence des bailleurs de fonds (2)

- **Qui doit en faire partie ?**
 - Tous les bailleurs de fonds concernés par les systèmes de GFP du Gouvernement et/ou désireux de financer les réformes de la GFP.
 - Les agences résidentes et non-résidentes : une présence physique est utile, mais ne doit pas conditionner la présence dans le groupe.
- **Comment créer le groupe ?**
 - L'organisation existante mise en place pour l'appui budgétaire direct (groupe des bailleurs de fonds GFP) ou tout autre financement conjoint est en général utilisée.
 - Les bailleurs de fonds particulièrement concernés par l'évaluation PEFA deviennent chefs de file.
 - Les autres agences prennent contact avec le bailleur de fonds chef de file quand elles ont pris connaissance de la liste des évaluations PEFA mise à jour.

Groupe de référence des bailleurs de fonds (3)

- **Rôles des membres**

- Coordonnent techniquement l'évaluation (rédigent les Termes de référence (ébauche), supervisent les experts et suivent l'avancement, coordonnent l'assurance qualité).
- Contribuent à l'équipe d'experts (personnel propre ou consultants).
- Financent/organisent les activités correspondantes. Ex. formation avant l'évaluation ou atelier de discussion des résultats.
- Contrôlent le rapport lors des différentes étapes du processus.

- **La répartition des tâches est décidée au cas par cas**

Groupe de référence des bailleurs de fonds (4)

La contribution du groupe de référence des bailleurs de fonds à l'exercice PEFA dépend de la connaissance de son personnel sur :

- Le Cadre PEFA pour la planification et la gestion de l'évaluation.
- Les mécanismes de contrôle qualité.

Baillieur de fonds chef de file

- Le groupe de référence des bailleurs de fonds comprend un chef de file.
- Le chef de file n'est pas nécessairement le bailleur de fonds qui finance ou co-finance l'exercice.
- Le chef de file joue un rôle proactif dans le groupe de référence.

Bailleurs de fonds

Gouvernement

Autre(s) partie(s) prenante(s) dans le pays

Implication du Gouvernement

- **Rôle du Gouvernement**

- Auto-évaluation (avec la validation des bailleurs de fonds).
- Évaluation conjointe (équipe conjointe).
- Collaboration avec l'évaluation pilotée par les bailleurs de fonds.

- **Déterminé par son intérêt et ses capacités**

Pourquoi le Gouvernement doit-il s'impliquer ?

- **Contribue à la justesse des résultats de l'évaluation**
- **Donne une vue d'ensemble de la performance de la GFP**
 - Identifie les forces et faiblesses.
 - Identifie les zones ayant besoin d'une analyse approfondie.
 - Contribue à l'examen des plans de réforme de la GFP.
- **Sert d'outil de suivi**
 - Mesure l'impact des activités de réforme de la GFP.
- **Facilite l'harmonisation entre bailleurs de fonds**
 - Outil permettant de réduire les coûts de transaction dans le travail analytique de la GFP.

Capacité du Gouvernement

- **Leadership ?**
- **Le personnel pour l'équipe d'évaluation est-il disponible ?**
- **Formation PEFA des représentants du Gouvernement.**
- **Choisir un moment propice lors du cycle budgétaire.**

Prise en compte des attentes du Gouvernement

- **Comment comparer les notes de performance du Gouvernement aux autres notes ?**
 - La comparaison entre pays n'est pas le but (méthodologiquement incorrecte) et elle est difficile à mettre en œuvre.
 - La note obtenue ou l'analyse comparative ne doit pas servir à procurer au Gouvernement des avantages particuliers.
 - Une note C+ peut se situer au milieu de l'échelle mais pas la note médiane de toutes les évaluations à ce jour (médiane = C).
- **L'échelle PEFA est différente de l'échelle PPTE**
 - Un A, B ou C sur l'échelle PEFA n'est pas comparable à une note similaire sur l'échelle du plan d'action et d'évaluation des PPTE.

Bailleurs de fonds

Gouvernement

Autre(s) partie(s) prenante(s) dans le pays

Autres parties prenantes (1) : Institutions de contrôle

- **Institution supérieure de contrôle**
 - Importante source d'informations.
 - Souvent directement concernée.
- **Le parlement**
 - Importante source d'informations.
 - Peut être intéressé à participer directement.

Autres parties prenantes (2) : Société civile et secteur privé

- **Ne sont pas en général concernés** (il existe des exceptions).
- **Importantes sources d'informations** (accès aux informations, administration fiscale et marchés publics).
- **La société civile effectue un travail analytique indépendant** ex. sur la transparence budgétaire de nombreux pays (Projet de budget ouvert).

Merci de votre attention